

n°18

septembre 2007

LES NOUVELLES

Le budget communal



L'École au cœur des débats

Le gouvernement annonce à grand coup de klaxon le lancement de nombreux chantiers : la carte scolaire et la fin du collège unique, la réforme du bac à l'heure ou ces lignes sont écrites... Evidemment, l'annonce de 11 000 suppressions de postes dans l'Education Nationale laisse redouter le pire et la question du rôle tenu par l'école est posée. Si certains osent dire qu'elle ne remplit pas ses objectifs, qu'en sera-t-il si l'on retire des postes d'enseignants !

À Fontaine, nous avons toujours pensé qu'il fallait donner plus aux enfants qui ont moins. C'est ce qui nous a conduits en 1981 à oeuvrer pour que tous les établissements scolaires de notre commune soient classés en zone d'éducation prioritaire et à travailler ensemble pour que tous les enfants puissent s'épanouir dans leur scolarité. Nous avons revu les secteurs scolaires afin d'apporter des conditions satisfaisantes en engageant un programme ambitieux de rénovation des écoles.

Parce que nous croyons à l'École Laïque comme valeur républicaine, nous nous sommes résolument engagés pour aider les enfants et adolescents en difficulté passagère ou plus profonde. C'est le sens du "dispositif de réussite éducative".

Aujourd'hui 1200 jeunes bénéficient à Fontaine de ce dispositif, sur environ 3100 scolarisés. Il repose sur un diagnostic partagé par les acteurs locaux : Education Nationale, Conseil Général, éducateurs de l'APASE, services municipaux... Ses 4 orientations sont : les apprentissages fondamentaux, l'accompagnement scolaire et éducatif, la santé, l'accompagnement socio-éducatif.

Le budget est important (334 830 euros en 2007-2008 dont 67 000 € pleinement à la charge de la Ville), mais il est à la hauteur de l'enjeu : la réussite de nos enfants.

*Jacqueline Balluet,
adjointe à l'éducation*

Prochains RDV

Comité d'habitants

Jeudi 27 septembre, 18h, Hôtel de Ville de Fontaine :

Comment permettre la "Réussite Educative" ?

Matinées de La Tronche

Samedi 29 septembre, 9h à 12h :

Echanges d'expériences entre les territoires de l'agglomération sur la question des jeunes.

Fête de quartier et

vide grenier

Samedi 29 septembre, avenue Lénine.

Collectif des Alpes

Jeudi 4 octobre, à 18h, salle des Alpes.

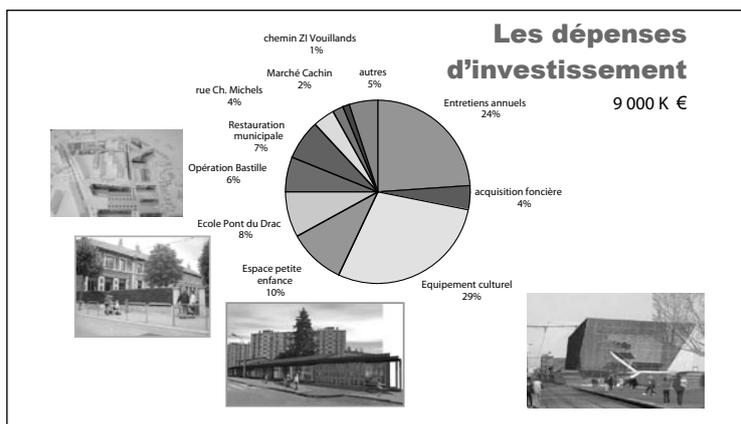
Centre ancien

Mercredi 24 octobre, 17h, salle Millepattes : suivi des petits travaux d'amélioration.

Le budget communal

Présentation

Privat Rousset, adjoint aux finances, et Marc-André Crespin, directeur général des services



Dans les **recettes de fonctionnement**, la part du contribuable local est de 39%. L'Etat compense en partie les inégalités entre communes avec la Dotation globale de Fonctionnement, mais cela reste insuffisant. La ville de Fontaine doit faire un gros effort pour chercher des subventions.

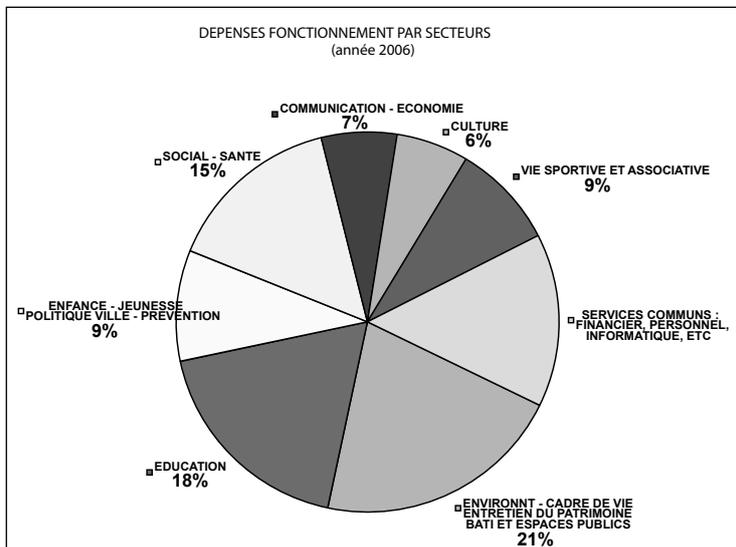
Les dépenses d'investissement correspondent aux nouveaux équipements et varient tous les ans. Pour 2006, le renouvellement des bâtiments et espaces publics a représenté 24%. Les autres investissements principaux ont été l'équipement culturel, l'espace petite enfance, l'école Pont du Drac et le projet du quartier Bastille-Néron. Le financement de l'investissement se fait en partie grâce à l'emprunt.

Les deux documents qui rythment **la vie budgétaire** d'une commune sont le budget prévisionnel, voté avant le 31 mars et le compte administratif, voté avant le 31 juin. Le premier prévoit les dépenses et recettes de l'année à venir et doit être équilibré. Le second traduit la vie financière de l'année écoulée et dégage un résultat.

Le budget d'une commune est lié au contexte national ainsi qu'au **contexte local**. Les ressources dépendent notamment du nombre d'habitants, d'entreprises, mais aussi du niveau de revenu de la population. Par rapport aux autres communes de l'agglomération, Fontaine se caractérise par une faible richesse fiscale et un faible revenu par habitant. Pour financer les projets nécessaires, la ville de Fontaine a une gestion très rigoureuse de son budget.

Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses obligatoires pour l'activité de la collectivité :

le personnel, la dette, les prévisibles (téléphone, assurance...), les contingents... Elles sont stables d'une année à l'autre. Si l'on regarde ces dépenses par secteur, on constate la grande diversité des champs d'intervention d'une commune et les priorités politiques municipales. À Fontaine, la part pour l'éducation est importante. La part pour l'entretien des bâtiments, voiries (50 km), espaces verts (265 ha) reste la plus conséquente.



Le personnel municipal

Dans les dépenses de fonctionnement, la part de 49% pour le personnel correspond à la rémunération de 350 postes équivalents temps plein, ce qui n'est pas très élevé pour une commune de cette taille. Les indemnités des adjoints sont comprises dans les "prévisibles".

«Est-ce que les villes qui ne construisent pas de logements sociaux ne pourraient pas être pénalisées financièrement?»

La question du logement

Quelqu'un précise que les familles les plus fragiles n'ont pas accès aux H.L.M. La pression est importante dans l'agglomération. Beaucoup de gens ont aujourd'hui du mal à se loger. Les loyers les moins chers sont actuellement à Fontaine. Dans le cadre du renouvellement du quartier Bastille, des efforts sont faits pour éviter l'envolée des prix. Ce sujet pourra être repris lors d'une prochaine séance du comité d'habitants.

Vie associative

Un habitant est étonné de l'existence de 213 associations à Fontaine. Les représentants des services rappellent que la liberté d'association est un principe fondateur de la démocratie française et qu'il existe des réalités très différentes, de la petite association jusqu'à l'O.

Augmenter les recettes ?

La commune a peu de marges de manœuvre pour augmenter ses recettes. On peut augmenter les impôts locaux. On peut aussi accueillir de nouvelles entreprises ou de nouveaux habitants. À Fontaine, les services sont dans une mobilisation constante de subventions pour chaque projet.

Taxe professionnelle

La péréquation des richesses entre les communes est un débat de fond. Depuis la création de la Métro en 1999, la répartition des recettes de la taxe professionnelle se fait à l'échelle de l'agglomération. Mais l'inégalité entre les communes est en partie restée. La taxe professionnelle des entreprises installées avant 1999 est toujours reversée aux villes d'accueil. Ce sont les nouvelles entreprises qui font l'objet de la taxe professionnelle unique redistribuée équitablement entre les villes. Par ailleurs, la taxe professionnelle a tendance à diminuer avec les nouvelles lois.

M.S de 3000 membres. La ville subventionne les associations pour un total de 600 000 euros. Un bénévole témoigne de l'activité engendrée par les associations, des week-ends sportifs organisés avec les enfants, de l'image que cela développe. Les associations font un travail de recherche de subventions, produisent des services et génèrent une véritable économie. Parallèlement au budget communal, il serait intéressant de mettre en valeur ce que développe cette énergie sociale.

«Jusqu'à quand une commune peut-elle accueillir de nouveaux habitants?»

Augmenter le nombre d'habitants ?

Le taux des impôts locaux doit être mis en rapport avec la valeur locative des logements de la commune. Elles sont très faibles à Fontaine. Si l'on ne veut pas augmenter les impôts locaux, il faut accroître les bases d'imposition c'est-à-dire le nombre d'habitants.

Certains remarquent que de nouveaux habitants c'est aussi davantage de frais. La surface est limitée, il faut pouvoir vivre dans un cadre de vie correcte.

Le maire précise qu'il s'agit plus de maintenir la population que de l'augmenter. Il y a environ 2000 habitants de moins à Fontaine qu'en 1975. Mais un appartement sur deux est occupé par une ou deux personnes. Avec le phénomène de décohabitation, il a fallu prévoir la construction de 1500 logements sur cinq ans. Cela traduit aussi le fait que les gens vivent dans de meilleures conditions.

Éducation et culture

Un habitant se demande quelle est la part de l'Etat dans le secteur éducatif sachant que la ville de Fontaine dépense 1800 euros par élève. Par ailleurs, le secteur culturel représente 6% dans les dépenses de fonctionnement de la ville alors que l'Etat n'attribue que 1% dans ce domaine. Les écoles élémentaires et maternelles sont de compétences communales. Cependant, les professeurs de l'éducation nationale sont payés par l'Etat. Tout le reste du personnel (entretien, sport, musique...) est payé par la commune. Fontaine étant située en zone prioritaire, certaines actions bénéficient d'une aide de l'Etat. Quelqu'un rappelle qu'il est important pour l'épanouissement de chacun d'investir dans l'éducatif et la culture.

Création de jardins collectifs



Dans le cadre des concertations liées à l'Agenda 21 ou aux assises de la vie locale, les Fontainois ont exprimé leur intérêt pour développer des jardins collectifs.

Or, il reste encore aujourd'hui des espaces dans la ville pour que cela soit possible.

Un groupe de travail composé d'habitants, de techniciens et d'élus est en train de se mettre en place pour définir le projet de création de jardins.

Pour rejoindre la démarche ou pour davantage d'information :

Contact: service Agenda 21,
04 76 28 75 53

Ouverture de l'Etabli

Dans le cadre du projet Bastille-Néron, un lieu d'information et de concertation baptisé l'Etabli va être mis en place à partir d'octobre. Son ouverture est prévue jusqu'à la fin des opérations, soit 2011, voire au-delà. Il est destiné à une utilisation partagée avec les différents acteurs du projet: habitants, ville, bailleurs, acteurs sociaux, associations.

Ce lieu devra permettre de communiquer sur l'avancée du projet urbain. Il accueillera les réunions de concertation. Il sera

aussi l'endroit adapté pour lancer des actions de vie sociale dans le quartier. Par ailleurs, une des petites salles permettra des suivis personnalisés dans le cadre du relogement. L'autre salle servira d'accueil pour les permanences d'information et d'exposition.

L'Etabli se situe à côté de la salle Romain Rolland, dans le bâtiment du Centre Social, avec une entrée publique au 2 rue Romain Rolland.

Contact: Mathilde Rabut
04 76 28 76 28

Concours de nouvelles

A Fontaine, depuis de nombreuses années, des initiatives de tous ordres sont engagées dans le domaine du "vivre ensemble". Elles s'appuient sur les talents individuels et collectifs pour défendre les idées de tolérance, de laïcité et d'ouverture. Elles participent à la lutte contre le racisme et les discriminations, pour le respect, pour le droit à la dignité et au dialogue entre les différences culturelles et culturelles.

En prémisses des prochaines Rencontres Interculturelles, la ville de Fontaine lance la deuxième édition d'un concours de nouvelles sur le

"vivre ensemble". Ce concours a pour objectif de donner la parole au plus grand nombre d'entre vous et de tenter, à travers vos écrits, de réagir face aux discriminations qui s'installent dangereusement dans la société.

En 2007, un premier concours de nouvelles a relevé son pari avec une large participation de jeunes et une grande diversité de publics. Nous espérons un succès au moins équivalent pour cette édition.

Contact: Nadine Nivon
04 76 28 76 28

Qu'est ce que le Comité d'habitants ?

Le Comité d'habitants concerne toute la ville de Fontaine, et pas seulement un quartier. S'y rencontrent les habitants, les élus et les techniciens. On peut y aborder toutes les questions de la vie quotidienne à Fontaine, et réfléchir ensemble à améliorer les choses. Il y a d'autres instances de rencontre entre les élus et les habitants (les visites de quartiers, les commissions municipales thématiques, les séances d'information spécifiques). Le Comité d'habitants est davantage transversal. Tous les sujets peuvent être abordés et tout le monde y est invité.

LES NOUVELLES du Comité d'Habitants

Rédaction Jacqueline Balluet, Laurent Richard, Lénéig Gard, Nadine Nivon

Mise en page Xavier Glorieux «arpenteurs»

Contacts

Mairie de Fontaine Laurent Richard
service DSU - Vie des Quartiers
04 76 28 76 28

laurent.richard@fontaine38.fr

arpenteurs 04 76 53 19 29

contact@arpenteurs.fr